

Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique

Accédez aux fonds dont vous avez besoin!



Canada



RBC Royal Bank®



isans | Immigrant Services
Association of Nova Scotia

MAGMA | AMGM

NEW BRUNSWICK
MULTICULTURAL
COUNCIL | CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

YMCA of
Greater Saint John
Newcomer Connections

1. Qu'est-ce que Le Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique (FPCIA)?

Le but du FPCIA est d'aider les immigrants formés à l'étranger en leur offrant des microcrédits pour surmonter les obstacles financiers afin qu'ils puissent:

- exercer leur profession, réglementée ou non
- trouver des opportunités dans un domaine connexe
- changer de carrière pour s'adapter aux besoins du marché du travail

2. Qui est éligible?

Pour être éligible au FPCIA, vous devez:

- être un immigrant avec la citoyenneté canadienne ou un statut de résident permanent
- habiter au Canada atlantique (N-E, NB, IPE ou NL)
- avoir reçu une formation ou une certification à l'extérieur du Canada
- avoir les compétences requises en anglais ou en français pour compléter un plan d'emploi
- ne pas avoir de faillite non libérée

** Si votre programme ou formation est éligible à un programme gouvernemental de prêt étudiant, il ne peut pas être éligible au FPCIA.*

3. À quoi peuvent servir les fonds?

Le FPCIA peut aider les candidats éligibles à payer pour:

- les frais d'inscription
- les frais de certification et d'examen
- la formation, les frais de scolarité, les manuels connexes ou ressources en ligne
- les frais de séjour (lors d'examens ou d'une formation spécifique)
- les frais de déplacement et d'hébergement pour terminer les examens et les cours
- les outils de travail

4. Quelles sont les modalités du prêt?

- Le taux d'intérêt est le taux préférentiel RBC plus 1%
- Le prêt maximum est de 15000 \$
- Les participants ne paient des intérêts que sur les fonds qu'ils retirent
- Pendant une période d'étude, les participants ne paient que des intérêts
- Pendant la période de grâce de six mois, les participants ne paient toujours que des intérêts
- Les paiements du principal et des intérêts commencent au cours de la période de remboursement
- Lorsque les fonds sont retirés, le prêt est plafonné et réduit

*** Si le client quitte le Canada atlantique, le prêt est remboursé*

*** Si le client quitte le pays, le prêt est payable en totalité*

5. Comment postuler?

Le processus FPCIA en 6 étapes:

1. Inscrivez-vous auprès d'une agence FPCIA en N.-É., NB, NL ou Î.-P.-É.
2. Travaillez avec votre spécialiste de l'emploi du FPCIA pour évaluer vos besoins en matière de formation et d'accréditation et élaborer un plan d'action
3. Remplissez la demande de prêt avec votre coordonnateur FPCIA
4. Rencontrez votre banquier RBC atitré pour signer les documents de prêt s'ils sont approuvés.
5. Connectez-vous avec votre coordonnateur FPCIA pour débloquer les fonds conformément à votre plan d'action
6. Tenez votre coordonnateur FPCIA informé de vos progrès et commencez le remboursement du prêt selon l'échéancier établi avec RBC et votre agence FPCIA

6. Quelle est la différence entre le FPCIA, un prêt bancaire privé et un prêt étudiant du gouvernement?

Les nouveaux arrivants pourraient avoir des difficultés à accéder à un prêt bancaire privé, car ils n'ont pas encore d'antécédents de crédit au Canada. Si vous n'êtes pas admissible à un programme gouvernemental de prêt étudiant et que vous ne pouvez pas accéder à un prêt bancaire privé, vous pourriez être admissible au FPCIA.

7. Dois-je étudier dans mon domaine actuel pour être éligible?

Si vous cherchez à vous former dans un domaine différent, vous êtes toujours éligible au FPCIA si vous remplissez d'autres critères d'éligibilité

8. Dois-je exercer une profession réglementée pour être admissible?

Si vous souhaitez poursuivre une formation pour exercer une profession non réglementée, vous êtes toujours admissible au FPCIA si vous remplissez d'autres critères d'admissibilité